SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2017

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 43 **8 janvier 2013**

SOMMAIRE

Académie de Billard Luxembourg A.s.b.l. 2054
AG2HR S.à r.l. 2052
Amborella Equity 2030
AMO Holding 1 S.A. 2030
A. Rolf Larsen Holding S.A. 2051
Avaros S.A. 2018
Ballymore Projects Sàrl 2055
Belbois S.A., SPF 2019
Bi-Invest Advisors S.A. 2049
Body Sano S.A. 2018
Capital Pierre S.A. 2053
C.G. Consulting 2053
Cliona Holding S.A. 2053
Colombus S.A. 2054
Commercial Investment Alicante S.àr.l. 2054
Domaines AF S.A. 2029
Dufrais S.A. 2029
Dynex Energy S.A. 2058
Easylife Marketing S.à r.l. 2030
ERGO Insurance, agissant aussi sous la dénomination de "ERGO" et de "ERGO Life" 2050
EVS NETCO Luxembourg s.à r.l. 2052
Goedert Participations 2064
Guedratech S.A. 2063
HDF Group International S.A. 2062
Home Design Fermetures S.A. 2062
Houses Property S.A. 2058
IK VII Co-Invest A S.à r.l. 2064
Ison Holding S.à r.l. 2031
Joly Caprichoso S.à.r.l. 2034
Joly Caprichoso S.à.r.l. 2035
Kamelion World S.à r.l. 2057
Keystone Management S.A. 2063
Kingfisher Holdco S.à r.l. 2057
Kingfisher Midco S.à r.l. 2063
Kingfisher Topco S.à r.l. 2057
Klingelnberg Grundbesitz A.G. 2018
Kornerlux S.A. 2019
Laert S.A. 2057
Leafy S.à r.l. 2047
Lear South European Operations S.à r.l. 2060
L.P.I. 2052
Marquest Shipping & Chartering S.à r.l. 2064
Max Atelier SCI 2049
MDO Services 2035
MMLUX S.à r.l. 2048
Nece S.à r.l. 2048
Neddo S.A. 2048
Novenergia Holding Company S.A. 2050
Omnium Management S.A. 2036
Promimmo S.A. 2049
quick-mix.tubag S.A. 2051
quick-mix.tubag S.A. 2051
RE Galaxy III S.à r.l. 2062
Rox Lux S.A. 2036
Santelmo S.A. 2061
Sinos S.A. 2061
Sopafin (Luxembourg) S.A. 2060
Stena International S.à r.l. 2056
Sudring S.A.-SPF 2056
Summer Soca LNG Liquefaction S.A. 2050
TMF Corporate Services S.A. 2061
Treveria Thirty-Three S.à r.l. 2060
VALORE by AVERE ASSET MANAGEMENT SCA 2037
Warlon 2052
Watson Pharma Holding S.à r.l. 2029
Xtreme Equipment Group 2029

Avaros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 147.288.

—

Extrait du Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale statutaire du 20 juin 2012

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur de classe A et jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2015 Monsieur Martin Nilsson, demeurant à 5 Amblecote, KT11 2JP Cobham (Angleterre), en remplacement de Monsieur Johan Bergqvist, administrateur de classe A démissionnaire.

L'assemblée nomme également comme nouvel administrateur de classe A et jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2015 Monsieur Hans Bunes, demeurant à 9 Gewerbestrasse, 6330 Cham (Suisse), en remplacement de Monsieur Thomas Edlund, administrateur de classe A démissionnaire.

Pour extrait sincère et conforme
Hans BUNES / Frederik ROB
Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2012154202/17.

(120204260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Body Sano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 160.955.

—

L'adresse de l'administrateur unique a été modifiée avec effet immédiat et est désormais Chaussée d'Alsemberg, 985, B-1180 Bruxelles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 novembre 2012.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2012154216/13.

(120203845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Klingelnberg Grundbesitz A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.330.

—

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 novembre 2012

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

Signataire catégorie A:

- Monsieur Diether KLINGELNBERG, demeurant au 17, via Casoro, CH - 6917 Barbengo, Président et Administrateur-Délégué.

Signataires catégorie B:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., Société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg, en remplacement de H.R.T. REVISION S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155240/24.

(120205214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Kornerlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 57.325.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 26 novembre 2012:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de son poste d'administrateur, avec effet immédiat de Monsieur Joannus Cornelis Arie Korner.

2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur et président de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2017:

- Monsieur Bastiaan Benjamin Korner, né le 17 décembre 1979 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant à Fortsteenweg 10, B-2950 Kapellen, Belgique.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:

- Monsieur Laurent TEITGEN, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KORNERLUX S.A.

Référence de publication: 2012155242/20.

(120204926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Belbois S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 173.070.

—

STATUTES

In the year two thousand twelve on the twenty-sixth day of November.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

STM Fiduciaire Trustees Limited, a company incorporated under the laws of Jersey, having it registered office at Windward House, La route de la Libération, St Hélier, JE-4 8SR (Jersey), duly represented by M. Garry Toy and Charles Spary and acting as trustee of MICHEL Trust

hereby represented by Mr. Pierre-Siffrein Guillet, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal (the Proxyholder).

The said proxy, after having been signed «ne varietur» by the Proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 11 May 2007 introducing the family wealth management company (société de gestion de patrimoine familial) (the Law on SPF) and by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law on Companies), as well as by the present articles of association (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "BELBOIS S.A, SPF".

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4.Corporate objects.

4.1 The sole object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal of, on the one hand, financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts, and, on the other hand, of cash and assets of any kind held in a bank account.

A financial instrument within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts it is to be understood (a) all securities and other instruments, including, but not limited to, shares in companies and other instruments comparable to shares in companies, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; (b) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription, purchase or exchange; (c) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments; (d) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; (e) all other instruments related to financial underlyings, indices, commodities, precious metals, produce, metals or merchandise, other goods or risks; (f) claims related to the items described in sub-paragraph a) to e) above or any rights pertaining to these items, whether these financial instruments are in physical form, dematerialised, transferable by book entry or delivery, bearer or registered, endorseable or not and regardless of their governing law.

4.2 Generally speaking, the Company may implement any measure of surveillance or control and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its corporate object in the broadest manner possible, provided that the Company does not interfere in the management of the companies in which it holds participations.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at two million one hundred sixty thousand euro (EUR 2.160.000) consisting of two hundred sixteen (216) ordinary shares with a par value of ten thousand euro (EUR 10.000) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Shares may only be held by qualified investors as defined in article 3 of the Law on SPF.

6.2 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law on Companies.

6.3 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.4 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law on Companies.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Monday of the month of April, at 16.30. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by Law on Companies shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law on Companies or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither a shareholder neither a Directors, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law on Companies, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1 st of January of each year and shall terminate on the 31 st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.3 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law on Companies.

Art. 18. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law on Companies.

Art. 20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law on SPF and the Law on Companies for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31 st of December 2013

The first annual General Meeting will be held in 2014.

Subscription and payment

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, hereby declares (i) to be a qualified investor within the meaning of article 3 of the Law on SPF and (ii) to subscribe to two hundred sixteen (216) ordinary shares with a par value of ten thousand euro (EUR 10.000) each with, and to make payment in full of the nominal value of each of such Shares, by a contribution in kind of a portfolio of securities held by Banque de Luxembourg for a value of two million one hundred sixty thousand euro (EUR 2,160,000.-).

Pursuant to articles 26-1 and article 32-1 (5) of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, the portfolio of securities so contributed in kind have been the subject of a report prepared by Everard & Klein, L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération, dated 26 November 2012,

which concludes as follows in french:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données et conduisent à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 216 actions ordinaires de EUR 10.000,00 à émettre en contrepartie de l'apport."

The said auditor's report, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

Statement - Costs

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 3.000,-.

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three) and the number of auditors at 1 (one);

2. the following persons are appointed as directors:

(i) Mr. Serge KRANCENBLUM, M.B.A., born in Metz (F), on 8 th October 1961, residing professionally at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

(ii) Mr. Pierre-Siffrein GUILLET, Employee, born in Carpentras (F), on 10 th August 1977, residing professionally at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

(iii) Mr. Salim BOUREKBA, Employee, born in Haumont (F), on 11 th May 1971, residing professionally at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

3. that FIN-CONTROLE S.A., a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office at L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 42.230, be appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;

4. that the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2017; and

5. that the address of the registered office of the Company is at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by an French version. At the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

STM Fiduciaire Trustées Limited, une société constituée et existante suivants les lois de Jersey, ayant son siège social a Windward House, La route de la Libération, St Hélier, JE-4 8SR (Jersey), dûment représentée par Monsieur Garry Toy et Monsieur Charles Spary agissant en tant que Trustee du Trust MICHEL

ici représentée par Monsieur Pierre-Siffrein Guillet, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1 er . Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF») et par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «BELBOIS S.A, SPF».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f)les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

4.2 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à deux millions cent soixante mille euros (EUR 2.160.000) représenté par deux cent seize (216) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix mille euros (EUR 10.000) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les parts sociales ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.

6.2 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi sur les Sociétés.

6.3 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.4 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi sur les Sociétés, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois d'avril à 16.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblé Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sur les Sociétés sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant (s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant le Conseil d'Administration déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1 er janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés.

Art. 20. Droit applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les SPF et la Loi sur les Sociétés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare (i) être un investisseur éligible au sens de l'article 3 de la Loi sur les SPF et (ii) souscrire à deux cent seize (216) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix mille euros (EUR 10.000) chacune, et de payer en totalité la valeur de chacune de ces nouvelles actions,

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par un apport en nature portant sur portefeuille de valeurs mobilières détenu par la Banque de Luxembourg, ayant une valeur totale de deux millions cent soixante mille euros (EUR 2.160.000,-).

Aux termes des articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, les Actifs et Passifs contribués ont fait l'objet d'un rapport préparé par Everard & Klein, L-59769 Itzig, 83, rue de la Libération, en date du 26 novembre 2012 qui conclut:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données et conduisent à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 216 actions ordinaires de EUR 10.000,00 à émettre en contrepartie de l'apport.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 3.000,-

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1);

2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

(i) Monsieur Serge KRANCENBLUM, M.B.A., né à Metz (F), le 8 octobre 1961, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(ii) Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, employé, né à Carpentras (F), le 10 août 1977, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

(iii) Monsieur Salim BOUREKBA, employé, né à Haumont (F), le 11 mai 1971, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommé commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2017; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.-S. GUILLET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56080. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156286/532.

(120206565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Domaines AF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

R.C.S. Luxembourg B 92.287.

—

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 23 novembre 2012 à 10.00 heures à Colmar-Berg

Le Conseil d'Administration regrette le décès de Monsieur Jean ARENDT, administrateur de la société, survenu en date du 18 juillet 2011. Ainsi le nombre des administrateurs passe de 5 à 4 membres.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012154308/12.

(120203707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Dufrais S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-6562 Echternach, 117, Luxemburger Strasse.

R.C.S. Luxembourg B 106.235.

—

FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait de résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 17 octobre 2011

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 17.10.2011, tenu au Siège Social de la société à B-4880 AUBEL, 110 rue de Merckhof, que le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de fermer le point de vente situé à L-6562 Echternach, 117 Luxemburger Strasse, Succursale II, avec effet en date du 13 .11.2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 23 novembre 2011.

Pour la société

DUFRAIS SA

Signature

Référence de publication: 2012154309/17.

(120203660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Xtreme Equipment Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.988.

—

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale en date du 26 novembre 2012

1. M. Brett COLE a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 5 octobre 2012.

Luxembourg, le 27.11.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Xtreme Equipment Group

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012154834/13.

(120204233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Watson Pharma Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.012,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.489.

—

En date du 23 octobre 2012, lors de la constitution de Watson Pharma International Holdings S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.484, Watson Pharmaceuticals, Inc. l'associé unique de la Société a libéré les parts sociales souscrites dans Watson Pharma International Holdings S.à r.l en apportant toutes les parts sociales de la Société à Watson Pharma International Holdings S.à r.l qui est ainsi est devenue l'associé unique de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

A la même date, lors de la constitution de Watson Pharmaceuticals, Inc. SCS, une société en commandite simple de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.847, Watson Pharma International Holding S.à r.l. a libéré ses parts de commanditaire souscrites dans Watson Pharmaceuticals, Inc. SCS en apportant toutes les parts sociales de la Société à Watson Pharmaceuticals, Inc. SCS qui est ainsi devenue l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Watson Pharma Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2012154818/21.

(120204386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Easylife Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.826.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 22 novembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée EASY LIFE MARKETING S.à r.l., dont le siège social à L-1855 Luxembourg 46A, avenue J.F Kennedy, a été dénoncé en date du 24 octobre 2008.

Pour extrait conforme

M ^{e} Anne-Marie Ka

Le liquidateur

Référence de publication: 2012154873/15.

(120204089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Amborella Equity, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.704.

—

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 23 novembre 2012

1. La démission de Monsieur Michel LOMZIK de sa fonction d'Administrateur est actée avec effet au 23 novembre 2012.

2. Monsieur Pierre PARACHE, employé privé, né le 9 décembre 1977 à Libramont, Belgique, demeurant au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur. Il terminera le mandat de Monsieur Michel LOMZIK, Administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Certifié sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

C. MATHU / L. MOSTADE

Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2012154942/18.

(120205155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

AMO Holding 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.869.

—

L'Assemblée générale du 27 novembre 2012 a pris acte de la démission de Madame Tamara van der Hoff, administrateur démissionnaire.

L'Assemblée générale a décidé de nommer comme nouvel administrateur, Madame Marie Junius, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Madame Junius a été nommée pour une période de trois (3) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2015.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154944/15.

(120204690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Ison Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 260.468,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.862.

—

In the year two thousand and twelve, on the twenty third day of November,

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Ison Holding S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (limited liability company), having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46 A avenue J.F. Kennedy, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg at section B under number 168862, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Edouard Delosch, Civil Law Notary residing in Diekirch, dated 27 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1547 of 20 June 2012 and which Articles of Association have been amended by deed on 20 July 2012 published in the Memorial C number 2138 of 28 August 2012.

The meeting is presided by Ms Flora Gibert, notary's clerk residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms Sara Lecomte, notary's clerk, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As results from the attendance list, out of the twenty-six million forty-six thousand eight hundred (26,046,800) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), representing the whole capital of the company, twenty five million six hundred and eighty three thousand seven hundred and seventy eight shares (25,683,778) are represented, (98.60% of the capital) so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed..

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amend article 8 of the Articles of Association of the Company and now read it as follows:

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the individual signature of one class A manager except for the Reserved Decisions, defined here below, for which the Company shall be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

The Reserved Decisions are defined as follows:

- The approval of annual budget of the Company, of New Gold Mali SA, a Société Anonyme incorporated and validly existing under the laws of Mali, having its registered address at Banankabougou Commercial near from the Direction Générale des Douanes BP 935, Bamako, Mali, and registered with the Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Bamako under number MA.BKO.2007.B.2438 ("NGM") and of Tichitt S.A., a Société Anonyme incorporated and validly existing under the laws of Mali, having its registered address at Faladiè à l'Est de la Direction Générale des Douanes BP 935, Bamako, Mali, and registered with the Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Bamako under number MA.BKO.2006.B.1375 ("TICHITT"), and any amendments or modifications hereto;

- Any decision and engagement with respect to the execution of the budget of the Company, NGM and TICHITT;

- Any decision regarding, directly or indirectly, the supervision and control of the operations of NGM and TICHITT;

- Any investment or investments not provided for in the budget of the Company, NGM and TICHITT exceeding USD 1,000,000 (one million US dollars), or, in the aggregate, reaching USD 1,000,000 (one million US dollars) over the preceding 12-month period; and

- Any decision to enter into, amend or otherwise revoke any existing or future loan agreement pursuant to which the Company is a borrower or a lender.

The Board of managers may from time to time sub-delegate its power for specific tasks to one or several ad hoc agent (s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The Board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2. Subsequent amendment of article 9 of the Articles of Association of the Company and to be read as follows in order to reflect the first point of the agenda:

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum.

When a point corresponding to one of the Reserved Decisions, defined in article 8, is on the agenda, a majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is, at least, one class A manager and one class B manager.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and, when a point corresponding to one of the Reserved Decisions, defined in article 8, is on the agenda, composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

3. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

Sole resolution

It is decided to amend article 8 and article 9 of the articles of incorporation accordingly to the agenda.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze le vingt-trois novembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Ison Holding S.à r.l.", ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46 A avenue J. F. Kennedy, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg section B numéro 168862 constituée suivant acte reçu le 27 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1547 du 20 juin 2012 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 20 juillet 2012, publié au Mémorial C numéro 2138 du 28 août 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Sara Lecomte clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il résulte de la liste de présence que sur les vingt-six millions quarante-six mille huit cents (26.046.800) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, représentant l'intégralité du capital social, vingt-cinq millions six cent quatre vingt trois mille sept cent soixante dix huit (25.683.778) parts sociales (soit 98,60% du capital) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 8 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 8. Représentation. La signature du gérant unique engagera la Société. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant de catégorie A, sauf pour les Décisions Réservées, définies ci-dessous, pour lesquelles la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les Décisions Réservées sont définies comme suit:

- L'approbation du budget annuel de la Société, de New Gold Mali SA, Société Anonyme constituée et existant valablement en vertu des lois du Mali, ayant son siège social à Banankabougou Commercial près de la Direction Générale des Douanes BP 935, Bamako, Mali, et inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Bamako sous le numéro MA.BKO.2007.B.2438 ("NGM") et de Tichitt SA, une société anonyme constituée et existant valablement en vertu des lois du Mali, ayant son siège adresse à Faladiè à l'Est de la Direction Générale des Douanes BP 935, Bamako, Mali, et inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Bamako sous le numéro MA.BKO.2006.B.1375 ("Tichitt"), et tout amendement ou modification qui y sera apporté;

- Toute décision ou engagement relatif à l'exécution du budget de la Société, de celui de NGM et de celui de Tichitt;

- Toute décision concernant, directement ou indirectement, la surveillance et le contrôle des opérations de NGM et Tichitt;

- Tout investissement non prévu dans le budget de la Société, de NGM et de Tichitt supérieur à USD 1.000.000 (un million de dollars américains), ou dont les montants cumulés atteignent USD 1.000.000 (un million de dollars américains) au cours de la précédente période de 12 mois

et - Toute décision de conclure, modifier ou au contraire annuler tout accord de prêt existant ou futur en vertu duquel la Société est un emprunteur ou un prêteur. Le conseil de gérance peut de temps à autre sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc (s) qui n'a pas besoin d'être associé (s) ou gérant (s) de la Société.

Le conseil de gérance, déterminera les pouvoirs, les attributions et la rémunération (s'il y a lieu) de son agent (s), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de son / leur mandat.

2. Modification subséquente de l'article 9 des statuts de façon à refléter la décision prise au point précédent, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation de toute réunion du conseil de gérance sera faite à tous les gérants avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, dont la nature devra être énoncée dans les résolutions de la réunion.

Une telle convocation doit préciser la date et le lieu de la réunion ainsi que la nature des affaires qui y seront traitées.

Une convocation peut être donnée à chaque gérant par oral, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques.

Il peut être renoncé à la convocation par le consentement, par écrit ou par télécopie ou par tout autre moyen électronique de communication de chaque gérant. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

La majorité des gérants présents, ou représentés par procuration ou par mandataire forment le quorum.

Quand un point correspondant à l'une des Décisions Réservées, définies à l'article 8, est porté à l'ordre du jour, la majorité des gérants présents, ou représentés par procuration ou par mandataire forment le quorum, à condition qu'il y ait au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication électronique, un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Chaque gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, par des moyens de visioconférence ou de télécommunication appropriés permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les unes les autres en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf disposition contraire des statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par au moins la majorité simple des gérants présents ou représentés et, si un point correspondant à l'une des Décisions Réservées, définies à l'article 8, est à l'ordre du jour, composée d'au moins un vote de chaque classe de gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de communication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal, qui doit être signé par le président.

3. Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier les articles 8 et 9 des statuts conformément à l'ordre du jour.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 novembre 2012. Relation: LAC/2012/55735. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, 29 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155881/201.

(120205696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Joly Caprichoso S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6616 Wasserbillig, 32, rue Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 68.644.

—

L'an deux mille douze, le douze novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Michel FRANK, retraité, né à Luxembourg, le 17 novembre 1953, demeurant à L-6616 Wasserbillig, 32, rue Duchscher,

ici représenté par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietuf par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- qu'il est le seul associé actuel (l'"Associé Unique") de la société à responsabilité limitée "JOLY CAPRICHOSO S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1221 Luxembourg, 163, rue de Beggen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 68644, (la"Société");

- que la Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 355 du 19 mai 1999.

- que l'Associé Unique a pris, par sa mandataire, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société de L-1221 Luxembourg, 163, rue de Beggen à L-6616 Wasserbillig, 32, rue Duchscher et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Mertert (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire du comparant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2012. LAC/2012/53323. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155912/40.

(120205918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Joly Caprichoso S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6616 Wasserbillig, 32, rue Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 68.644.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012155913/14.

(120205963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

MDO Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.744.

—

Extrait conforme aux résolutions prises par le conseil d'administration tenu en date du 18 octobre 2012

Suite aux démissions de Madame Marie-Jeanne CHEVREMONT-LORENZINI et de Monsieur Claude KREMER, le conseil d'administration de MDO Services S.A. a ratifié la cooptation au poste d'administrateur de Monsieur John LI HOW CHEONG, né le 27 septembre 1960 à Port Louis, Ile Maurice et de Monsieur Garvan Rory PIETERS né le 29 mars 1958 à La Haye, Pays Bas, demeurant tous deux professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L1273 Luxembourg avec effet au 18 octobre 2012 et pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013 et/ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

En conséquence, le conseil d'administration se compose de la manière suivante:

- Monsieur Martin VOGEL, administrateur-délégué,

- Monsieur Yves WAGNER, administrateur,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Monsieur Géry DAENINCK, administrateur,
- Monsieur Garvan Rory PIETERS, administrateur, et
- Monsieur John LI HOW CHEONG, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012155984/24.

(120205665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Omnium Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 137.727.

—

Extrait rectificatif n°100080214

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 2010

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue sous seing privé en date du 6 mai 2010 que:

L'assemblée décide à l'unanimité de:

1) Transférer le siège social du L-1125 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon au L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, avec effet immédiat.

2) Démission de Maître Pierrot SCHILTZ, avocat, né le 15 juillet 1959 à LUXEMBOURG, demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon, de ses fonctions d'administrateur, avec effet immédiat.

3) Nomination de Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, aux fonctions d'administrateur, avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013

4) Démission Madame Sylvie SIBENALER, née le 2 février 1969 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon, de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société, avec effet immédiat.

5) Nomination de la société à responsabilité ZIMMER & PARTNERS Sàrl, établie à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 151.507, aux fonctions de commissaire aux comptes, avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013

6) Divers

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.30 heures.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg.

L'administrateur-délégué monsieur Marc THEISEN est domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg

Luxembourg, le 6 mai 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2012156023/36.

(120205922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Rox Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.156.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 16 mai 2012:

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de Monsieur BERNARD Guillaume de ses fonctions de Commissaire aux comptes et de nommer en cette qualité la société à responsabilité limitée «ADVISORY & CONSULTING», ayant son siège social au 11A Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 160.540.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012155567/14.

(120204666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

VALORE by AVERE ASSET MANAGEMENT SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.358.

—

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of the month of November.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Valore by Avere Asset Management S.C.A., (the "Company"), a société en commandite par actions having its registered office at 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 115358, incorporated under the form of an S.A. and under the denomination of VALORE S.A.by a deed of Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated 8 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1166 of 15 June 2006.

The articles of association of the Company were amended for the last time on 15 April 2009 by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and published in the Mémorial number 1016 of 15 May 2009.

The meeting was presided over by Mr Carmine Reho, maître en droit, residing in Luxembourg,

The chairman appointed as secretary Mr Bertrand Michaud, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Andrea Magnoni, manager, residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the shareholders, the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that out of the two hundred and four thousand four hundred and fifty-five (204,455) limited shares (actions de commanditaire) in issue, 100 % shares were present/represented at this meeting and that the one (1) unlimited share (action de commandité) was represented at this meeting.

III. The extraordinary general meeting was duly convened by convening notices sent by registered mail on October 27 th 2012 to all the shareholders inscribed in the shareholder's register of the Company so that the meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda set out below:

Agenda

1. Amendment of article 14.1 of the articles of association of the Company so as to be read as follows:

"The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by either a supervisory board of at least three members, elected by the General Meeting, for a period not exceeding six years (the «Supervisory Board») or by an independent auditor (réviseur d'entreprises agrée)";

2. Amendment of article 14.2 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

"The members of the Supervisory Board may be removed at any time and without justification by a resolution of the general meeting of Shareholders."

3. Submission of the annual accounts for the financial year ended on December 31, 2011, of the report of the manager of the Company, of the report of the independent auditor and approval of those documents;submission of the consolidated accounts for the financial year ended on December 31, 2011, of the report of the independent auditor thereon and approval of these documents;

4. Allocation of results of the financial year ended on December 31, 2011;

5. Discharge to be granted to the manager of the Company for the management of the Company;

6. Discharge to be granted to the independent auditor;

7. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of three million nine hundred and twenty-one thousand six hundred Euro (€ 3,921,600.-) so as to bring it from its present amount of twenty million four hundred and forty-five thousand six hundred Euro (€ 20,445,600.-) to twenty-four million three hundred and sixty-seven thousand two hundred Euro (€ 24,367,200.-) by the issue of thirty-nine thousand two hundred and sixteen (39,216) new limited shares with a face value of one hundred Euro (€ 100.-) each for an aggregate subscription price of four million and thirty-two Euro (€ 4,000,032.-); subscription for the new limited shares (actions de commanditaire) by Avere Asset Management S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 116692, being the unlimited shareholder (associé commandité) and manager

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(Gérant) of the Company ("Avere") and payment for the new shares by way of a contribution in kind consisting of a receivable held by Avere against the Company; approval of the valuation of the contribution in kind at four million and thirty-two Euro (€ 4,000,032.-) and acknowledgement of the report of Ernst & Young Luxembourg S.A., réviseur d'entreprises agréé, in relation to the contribution in kind; allocation of an amount of three million nine hundred and twenty-one thousand six hundred Euro (€ 3,921,600.-) to the share capital of the Company and allocation of an amount of seventy-eight thousand four hundred and thirty-two Euro (€ 78,432.-) to the share premium account of the Company;

8. Acknowledgement of unaudited interim accounts of the Company dated September 30 th 2012 (the "september interim Accounts');

9. Reduction of the current issued share capital of the Company by an amount of nine million three hundred and sixteen thousand six hundred and twenty nine Euro and eight cents (€ 9,316,629.08) so as to bring it from to its current amount of twenty-four million three hundred and sixty-seven thousand two hundred Euro (€ 24,367,200.-) to fifteen million fifty thousand five hundred and seventy Euros and ninety two cents (€ 15,050,570.92) by the reduction of the face value of the shares in the Company from a face value of €100 for each share to a face value of sixty one point seven hundred and sixty five thousand six hundred and ninety seven Euro (€ 61.765697) for each share, corresponding to a reduction of face value by € thirty eight point two hundred and thirty four thousand three hundred and three Euro (€ 38.234303) for each share, and offset in a corresponding amount of the losses incurred by the Company evidenced in the September Interim Accounts, so that the issued share capital amounts to fifteen million fifty thousand five hundred and seventy Euros and ninety two cents (€ 15,050,570.92) represented by one unlimited share (action de commandité) and two hundred and forty three thousand six hundred and seventy-one limited shares (actions de commanditaire) of a nominal value of sixty one point seven hundred and sixty five thousand six hundred and ninety seven Euro (€ 61.765697) each;

10. Reduction of the current issued share capital of the Company by an amount of four million three hundred and thirty thousand fifty one Euro and forty four cents (€ 4,330,051.44) so as to bring it from its current amount of fifteen million fifty thousand five hundred and seventy Euros and ninety two cents (€ 15,050,570.92) to ten million seven hundred and twenty thousand five hundred and nineteen Euros and forty eight cents (€ 10,720,519.48) by the reduction of the face value of the shares in the Company from a face value of sixty one point seven hundred and sixty five thousand six hundred and ninety seven Euro (€ 61.765697)for each share to a face value of € forty three point nine hundred and ninety five thousand six hundred and ninety seven Euro (€ 43.995697) for each share, corresponding to a reduction of face value by € seventeen Euro and seventy seven cents for each share, and redemption of a corresponding amount to the shareholders of the Company so that the issued share capital amounts to ten million seven hundred and twenty thousand five hundred and nineteen Euros and forty eight cents (€ 10,720,519.48) represented by one unlimited share (action de commandité) and two hundred and forty three thousand six hundred and seventy-one limited shares (actions de commanditaire) of a nominal value of forty three point nine hundred and ninety five thousand six hundred and ninety seven Euro (€ 43.995697) each;

11. Consequential amendment of the first sentence of article "5 - Share Capital" of the articles of association of the Company to be read as follows:

"The share capital is fixed at ten million seven hundred and twenty thousand five hundred and nineteen Euros and forty eight cents (€ 10,720,519.48) represented by one unlimited share (action de commandite) and two hundred and forty three thousand six hundred and seventy-one limited shares (actions de commanditaire) of a face value of forty three point nine hundred and ninety five thousand six hundred and ninety seven Euro (€43.995697) each.";

12. Amendment of article "4 - Duration" of the articles of association of the Company to provide for a limited duration of the Company to be read as follows: "The Company is established for a period ending on 30 th June 2015.";

13. Amendment of article 22.3 of the articles of association of the Company so as to be read as follows:

"In the event of dissolution of the Company, the shareholders may appoint a liquidator other than the General Partner. However, if they fail to do so before 1 st April 2015 the General Partner will act as liquidator of the Company.";

14. Approval of the new private placement memorandum of the Company in the form attached to the convening notice to the extraordinary general meeting;

15. Approval of the new management agreement in the form attached to the convening notice to the extraordinary general meeting;

16. Approval of a contribution agreement in the form attached to the convening notice to the extraordinary general meeting;

17. Approval of a shareholders agreement in the form attached to the convening notice to the extraordinary general meeting;

18. Discharge to be granted to the manager of the Company for the management of the Company, for the performance and the pertinence of the operation object of this general meeting, and the amounts at stake, such as the evaluation of the receivable to be accepted as contribution in kind.

After due consideration of, and deliberation on the items of the agenda above by the general meeting of the shareholders, the following resolutions were adopted at the majorities set out hereafter:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

First resolution

The meeting noted that the Company has appointed an independent auditor ("réviseur d'entreprises agree") and noted the terms of article 69 (3) of the Luxembourg law dated 19 th December 2002 on the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended.

The meeting then resolved at the majorities set out hereafter to amend article 14.1 of the articles of association of the Company as set out in item 1. of the agenda.

For: 166,456 Against: 0 Abstention: 38,000

Pursuant to the above a total of 81.41 % of the votes cast of the represented shares in issue has voted in favour, so that the resolution has been adopted.

Second resolution

The meeting resolved at the majorities set out hereafter to amend article 14.2 of the articles of association of the Company as set out in item 2. of the agenda.

For: 166,456 Against: 0 Abstentions: 38,000

Pursuant to the above a total of 81.41 % of the votes cast of the represented shares in issue has voted in favour, so that the resolution has been adopted.

Third resolution

The meeting acknowledges that the shareholders have been provided with the audited annual accounts of the Company for the financial year ended on December 31, 2011, the report of the Company's manager thereon and the report of the independent auditor thereon.

The meeting approves at the majorities set out hereafter in the form submitted to the meeting the 2011 audited annual accounts showing a total assets of EUR 21,105,156 and a loss for the year of EUR 1,444,091, the report of the Company's manager and the report of the independent auditor thereon.

The meeting acknowledges that the shareholders have been provided with the audited consolidated accounts of the Company for the financial year ended on December 31, 2011, the report of the Company's manager thereon and the report of the independent auditor thereon.

The meeting approves at the majorities set out hereafter in the form submitted to the meeting the 2011 audited consolidated accounts showing a total assets of EUR 60,596,063 and a loss for the year of EUR 1,769,125, the report of the Company's manager and the report of the independent auditor thereon.

For: 166,456 Against: 0 Abstentions: 38,000

Pursuant to the above a total of 81.41 % of the votes cast of the represented shares in issue has voted in favour, so that the resolution has been adopted.

Fourth resolution

The Meeting resolves at the majorities set out hereafter to carry forward to next account the net loss of the audited annual accounts for the financial year ended December 31, 2011.

The Meeting resolves to carry forward to next account the net loss of the audited consolidated accounts for the financial year ended December 31, 2011.

For: 166,456 Against: 0 Abstentions: 38,000

Pursuant to the above a total of 81.41 % of the votes cast of the represented shares in issue has voted in favour, so that the resolution has been adopted.

Fifth resolution

The meeting grants at the majorities set out hereafter discharge to the manager for the management of the Company for the financial year ended December 31, 2011.

For: 166,456 Against: 0 Abstentions: 38,000

Pursuant to the above a total of 81.41 % of the votes cast of the represented shares in issue has voted in favour, so that the resolution has been adopted.

Sixth resolution

The meeting grants at the majorities set out hereafter discharge to the independent auditor of the Company for the financial year ended December 31, 2011.

For: 166,456 Against: 0 Abstentions: 38,000

Pursuant to the above a total of 81.41 % of the votes cast of the represented shares in issue has voted in favour, so that the resolution has been adopted.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Seventh resolution

The meeting resolved at the majorities set out hereafter to increase the issued share capital of the Company by an amount of three million nine hundred and twenty-one thousand six hundred Euro (€ 3,921,600.-) so as to bring it from its present amount of twenty million four hundred and forty-five thousand six hundred Euro (€ 20,445,600.-) to twenty-four million three hundred and sixty-seven thousand two hundred Euro (€ 24,367,200.-) by the issue of thirty-nine thousand two hundred and sixteen (39,216) new limited shares (actions de commanditaire) with a face value of one hundred Euro (€100) each.

Thereupon, the thirty-nine thousand two hundred and sixteen (39,216) new limited shares have been subscribed by Avere, represented by Mr Bertrand Michaud, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 2nd of November 2012 (a copy of which shall remain attached to the present deed to be registered therewith) and have been fully paid up by way of a contribution in kind consisting of a receivable held by Avere against the Company.

The meeting resolved to approve the valuation of the contribution in kind at four million and thirty-two Euro (€4,000,032) and to acknowledge the report on the contribution in kind of Ernst & Young Luxembourg S.A., réviseur d'entreprises agréé, dated 26 October 2012, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration, the conclusion of which reads as follows: "Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the planned contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 39,216 shares with a nominal value of EUR 100 each to be issued with total related share premium of EUR 78,432.00, hence total consideration amounting to 4,000,032".

Proof of the contribution in kind's existence and evidence of transfer to the Company of that contribution in kind have been shown to the undersigned notary.

The meeting resolved that an amount of three million nine hundred and twenty-one thousand six hundred Euro (€ 3,921,600.-) will be allocated to the share capital of the Company and an amount of seventy-eight thousand four hundred and thirty-two Euro (€ 78,432.-) to the share premium account of the Company.

For: 166,456 Against: 0 Abstentions: 38,000

Pursuant to the above a total of 81.41 % of the votes cast of the represented shares in issue has voted in favour, so that the resolution has been adopted.

Eighth resolution

The meeting acknowledged the unaudited interim accounts of the Company dated September 30 th 2012 (the "September Interim Accounts").

For: 166,456 Against: 0 Abstentions: 38,000

Pursuant to the above a total of 81.41 % of the votes cast of the represented shares in issue has voted in favour, so that the resolution has been adopted.

Ninth resolution

The meeting resolved at the majorities set out hereafter to reduce the current issued share capital of the Company by an amount of nine million three hundred and sixteen thousand six hundred and twenty-nine Euro and eight cents (€ 9,316,629.08) so as to bring it from its current amount of twenty-four million three hundred and sixty-seven thousand two hundred Euro (€ 24,367,200.-) to fifteen million fifty thousand five hundred and seventy Euros and ninety-two cents (€ 15,050,570.92) by the reduction of the face value of the shares in the Company from a face value of €100 for each share to a face value of sixty-one point seven hundred and sixty-five thousand six hundred and ninety-seven Euro (€ 61.765697) for each share, corresponding to a reduction of face value by € thirty-eight point two hundred and thirty-four thousand three hundred and three Euro (€ 38.234303) for each share, and to offset in a corresponding amount the losses incurred by the Company evidenced in the September Interim Accounts, so that the issued share capital amounts to fifteen million fifty thousand five hundred and seventy Euros and ninety-two cents (€ 15,050,570.92) represented by one unlimited share (action de commandité) and two hundred and forty-three thousand six hundred and seventy-one limited shares (actions de commanditaire) of a nominal value of sixty-one point seven hundred and sixty-five thousand six hundred and ninety-seven Euro (€ 61.765697) each.

For: 166,456 Against: 0 Abstentions: 38,000

Pursuant to the above a total of 81.41 % of the votes cast of the represented shares in issue has voted in favour, so that the resolution has been adopted.

Tenth resolution

The meeting resolved at the majorities set out hereafter to reduce the current issued share capital of the Company by an amount of four million three hundred and thirty thousand fifty-one Euro and forty-four cents (€ 4,330,051.44) so as to bring it from its current amount of fifteen million fifty thousand five hundred and seventy Euros and ninety-two cents (€ 15,050,570.92) to ten million seven hundred and twenty thousand five hundred and nineteen Euros and forty-eight cents (€ 10,720,519.48) by the reduction of the face value of the shares in the Company from a face value of sixty one point seven hundred and sixty-five thousand six hundred and ninety-seven Euro (€ 61.765697) for each share to a face value of forty-three point nine hundred and ninety-five thousand six hundred and ninety-seven Euro (€ 43.995697)

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

for each share, corresponding to a reduction of face value by seventeen Euro and seventy-seven cents for each share, and to redeem a corresponding amount to the shareholders of the Company so that the issued share capital amounts to ten million seven hundred and twenty thousand five hundred and nineteen Euros and forty-eight cents (€ 10,720,519.48) represented by one unlimited share (action de commandité) and two hundred and forty-three thousand six hundred and seventy-one limited shares (actions de commanditaire) of a nominal value of forty three point nine hundred and ninety-five thousand six hundred and ninety-seven Euro (€ 43,995697) each.

For: 166,456 Against: 0 Abstentions: 38,000

Pursuant to the above a total of 81.41 % of the votes cast of the represented shares in issue has voted in favour, so that the resolution has been adopted.

Eleventh resolution

Further to the resolutions above, the meeting resolved at the majorities set out hereafter to amend the first sentence of article "5 - Share Capital" of the articles of association of the Company as set out in item 11. of the agenda.

For: 166,456 Against: 0 Abstentions: 38,000

Pursuant to the above a total of 81.41 % of the votes cast of the represented shares in issue has voted in favour, so that the resolution has been adopted.

Twelfth resolution

The meeting resolved at the majorities set out hereafter to amend article "4 - Duration" of the articles of association of the Company as set out in item 12. of the agenda.

For: 166,456 Against: 0 Abstentions: 38,000

Pursuant to the above a total of 81.41 % of the votes cast of the represented shares in issue has voted in favour, so that the resolution has been adopted.

Thirteenth resolution

The meeting resolved at the majorities set out hereafter to amend article 22.3 of the articles of association of the Company as set out in item 13. of the agenda.

For: 166,456 Against: 0 Abstentions: 38,000

Pursuant to the above a total of 81.41 % of the votes cast of the represented shares in issue has voted in favour, so that the resolution has been adopted.

Fourteenth resolution

The meeting resolved at the majorities set out hereafter that the entry by the Company into the new private placement memorandum in the form attached to the convening notice to the present meeting (the "New PPM") was in the best commercial interests of the Company, within its powers and to its direct benefit and resolved to approve the entry by the Company into the New PPM and its execution, as well as the involvement of the Company in the transaction described therein.

For: 166,456 Against: 0 Abstentions: 38,000

Pursuant to the above a total of 81,41 % of the votes cast of the represented shares in issue has voted in favour, so that the resolution has been adopted.

Fifteenth resolution

The meeting resolved at the majorities set out hereafter that the entry by the Company into the new management agreement in the form attached to the convening notice to the present meeting (the "New Management Agreement") was in the best commercial interests of the Company, within its powers and to its direct benefit and resolved to approve the entry by the Company into the New Management Agreement and its execution, as well as the involvement of the Company in the transaction described therein.

For: 166,456 Against: 0 Abstentions: 38,000

Pursuant to the above a total of 81,41 % of the votes cast of the represented shares in issue has voted in favour, so that the resolution has been adopted.

Sixteenth resolution

The meeting resolved at the majorities set out hereafter that the entry by the Company into the contribution agreement in the form attached to the convening notice to the present meeting (the "Contribution Agreement") was in the best commercial interests of the Company, within its powers and to its direct benefit and resolved to approve the entry by the Company into the Contribution Agreement and its execution, as well as the involvement of the Company in the transaction described therein.

For: 166,456 Against: 0 Abstentions: 38,000

Pursuant to the above a total of 81.41 % of the votes cast of the represented shares in issue has voted in favour, so that the resolution has been adopted.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Seventeenth resolution

The meeting resolved at the majorities set out hereafter that the entry by the Company into the shareholders' agreement in the form attached to the convening notice to the present meeting (the "Shareholders' Agreement") was in the best commercial interests of the Company, within its powers and to its direct benefit and resolved to approve the entry by the Company into the Shareholders' Agreement and its execution, as well as the involvement of the Company in the transaction described therein.

For: 166,456 Against: 0 Abstentions: 38,000

Pursuant to the above a total of 81.41 % of the votes cast of the represented shares in issue has voted in favour, so that the resolution has been adopted.

Eighteenth resolution

The meeting resolved to grant discharge to the manager of the Company for the management of the Company, for the performance and the pertinence of the operation object of this general meeting, and the amounts at stake, such as the evaluation of the receivable to be accepted as contribution in kind.

For: 166,456 Against: 0 Abstentions: 38,000

Pursuant to the above a total of 81.41 % of the votes cast of the represented shares in issue has voted in favour, so that the resolution has been adopted.

All the items of the agenda having been resolved upon, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at five thousand two hundred Euro (EUR 5.200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes, the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinquième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Valore by Avere Asset Management SCA (la «Société»), une société en commandite par actions ayant son siège social au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 115358, constituée sous la forme d'une société anonyme et sous la dénomination de VALORE S.A. le 8 mars 2006 suivant acte reçu de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1166 du 15 juin 2006.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 15 avril 2009 suivant acte reçu de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 1016 du 15 mai 2009.

L'assemblée a été présidée par Monsieur Carmine Reho, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Monsieur Bertrand Michaud, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Andréa Magnoni, gérant, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence signée par les actionnaires, le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de ladite liste de présence que des deux cent quatre mille quatre cent cinquante-cinq (204.455) actions de commanditaire émises, 100 % actions étaient présentes/représentées à la présente assemblée et que l'unique (1) action de commandité était représentée à la présente assemblée.

III. L'assemblée générale extraordinaire a été régulièrement convoquée au moyen d'avis de convocation envoyés par lettre recommandée le 27 octobre 2012 à tous les actionnaires figurant dans le registre des actionnaires de la Société de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points inscrits à l'ordre de jour tel qu'énoncé ci-dessous:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 14.1 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

«Les opérations de la Société et sa situation financière, notamment ses livres et comptes, seront supervisées par soit un conseil de surveillance composé de trois membres au moins, élus par l'Assemblée Générale pour une période de six ans maximum (le «Conseil de Surveillance») soit un réviseur d'entreprises agréé»;

2. Modification de l'article 14.2 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante;

«Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués à tout moment et sans justification par décision de l'assemblée des Actionnaires.»

3. Soumission des comptes annuels de l'exercice comptable clos le 31 décembre 2011, du rapport du gérant de la Société, du rapport du réviseur d'entreprises agréé et approbation de ces documents; soumission des comptes consolidés de l'exercice comptable se terminant le 31 décembre 2011, du rapport du réviseur d'entreprises agréé y relatif et approbation de ces documents;

4. Affectation des résultats obtenus sur l'exercice comptable clos le 31 décembre 2011;

5. Décharge à octroyer au gérant de la Société pour la gestion de la Société;

6. Décharge à octroyer au réviseur d'entreprises agréé;

7. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de trois millions neuf cent vingt et un mille six cents euros (3.921.600,- €) afin de le porter de son montant actuel de vingt millions quatre cent quarante-cinq mille six cents euros (20.445.600,- €) à vingt-quatre millions trois cent soixante-sept mille deux cents euros (24.367.200,- €) par l'émission de trente-neuf mille deux cent seize (39.216) nouvelles actions de commanditaire d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune pour un prix total de souscription de quatre millions trente-deux euros (4.000.032,- €); souscription des nouvelles actions de commanditaire par Avere Asset Management S.A., une société anonyme constituée sous et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 116692, étant l'associé commandité et le gérant de la Société («Avere») et paiement de ces nouvelles actions par voie d'un apport en nature consistant en une créance détenue par Avere contre la Société; approbation de l'évaluation de l'apport en nature à quatre millions trente-deux euros (4.000.032,- €) et reconnaissance du rapport d'Ernst & Young Luxembourg S.A., réviseur d'entreprises agréé, portant sur l'apport en nature; allocation d'un montant de trois millions neuf cent vingt et un mille six cents euros (3.921.600,- €) au capital social de la Société et allocation d'un montant de soixante-dix-huit mille quatre cent trente-deux euros (78.432,- €) au compte de prime d'émission de la Société;

8. Reconnaissance des comptes intermédiaires non révisés de la Société en date du 30 septembre 2012 (les «Comptes Intermédiaires de Septembre»);

9. Réduction du capital social émis actuel de la Société d'un montant de neuf millions trois cent seize mille six cent vingt-neuf euros et huit centimes (9.316.629,08 €) afin de le porter de son montant actuel de vingt-quatre millions trois cent soixante-sept mille deux cents euros (24.367.200,-€) à quinze millions cinquante mille cinq cent soixante-dix euros et quatre-vingt-douze centimes (15.050.570,92 €) par réduction de la valeur nominale des actions de la Société actuellement de 100,- € par action à soixante et un virgule sept cent soixante-cinq mille six cent quatre-vingt-dix-sept euros (61,765697 €) par action, soit une réduction de la valeur nominale des actions de trente-huit virgule deux cent trente quatre mille trois cent trois euros (38,234303 €) par action, et compensation avec un montant équivalent aux pertes supportées par la Société tel que mentionnées dans les Comptes Intermédiaires de Septembre, de sorte que le capital social émis s'élève à quinze millions cinquante mille cinq cent soixante-dix euros et quatre-vingt-douze centimes (15.050.570,92 €) représenté par une action de commandité et deux cent quarante-trois mille six cent soixante et onze actions de commanditaire d'une valeur nominale de soixante et un virgule sept cent soixante-cinq mille six cent quatre-vingt-dix-sept euros (61,765697 €) chacune;

10. Réduction du capital social émis actuel de la Société d'un montant de quatre millions trois cent trente mille cinquante et un euros et quarante-quatre centimes (4.330.051,44 €) afin de le porter de son montant actuel de quinze millions cinquante mille cinq cent soixante-dix euros et quatre-vingt-douze centimes (15.050.570,92 €) à dix millions sept cent vingt mille cinq cent dix-neuf euros et quarante-huit centimes (10.720.519,48 €) par réduction de la valeur nominale des actions de la Société actuellement de soixante et un virgule sept cent soixante-cinq mille six cent quatre-vingt-dix-sept euros (61,765697 €) par action à quarante-trois virgule neuf cent quatre-vingt-quinze mille six cent quatre-vingt-dix-sept euros (43,995697 €) par action, soit une réduction de la valeur nominale des actions de dix-sept euros et soixante-dix-sept centimes par action, et remboursement d'un montant équivalent aux actionnaires de la Société de sorte que le capital social émis s'élève à dix millions sept cent vingt mille cinq cent dix-neuf euros et quarante-huit centimes (10.720.519,48 €) représenté par une action de commandité et deux cent quarante-trois mille six cent soixante et onze actions de commanditaire d'une valeur nominale de quarante-trois virgule neuf cent quatre-vingt-quinze mille six cent quatre-vingt-dix-sept euros (43,995697 €) chacune;

11. Modification en conséquence de la première phrase de l'article «5 - Capital Social» des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à dix millions sept cent vingt mille cinq cent dix-neuf euros et quarante-huit centimes (10.720.519,48 €) représenté par une (1) action de commandité et deux cent quarante-trois mille six cent soixante et onze (243.671) actions de commanditaire d'une valeur nominale de quarante-trois virgule neuf cent quatre-vingt-quinze mille six cent quatre-vingt-dix-sept euros (43,995697 €) chacune.»;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

12. Modification de l'article «4 - Durée» des statuts de la Société afin de prévoir une durée limitée de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

«La Société est constituée pour une période se terminant le 30 juin 2015.»

13. Modification de l'article 22.3 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«En cas de dissolution de la Société, les actionnaires pourront nommer un liquidateur autre que l'Associé Commandité. Cependant, à défaut de procéder à pareille nomination avant le 1 er avril 2015, l'Associé Commandité agira comme liquidateur de la Société.»

14. Approbation du nouveau private placement memorandum de la Société tel qu'annexé à l'avis de convocation de l'assemblée générale extraordinaire;

15. Approbation du nouveau management agreement tel qu'annexé à l'avis de convocation de l'assemblée générale extraordinaire;

16. Approbation d'un contrat d'apport tel qu'annexé à l'avis de convocation de l'assemblée générale extraordinaire;

17. Approbation d'un pacte d'actionnaires (shareholders' agreement) tel qu'annexé à l'avis de convocation de l'assemblée générale extraordinaire;

18. Décharge à octroyer au Gérant de la Société pour sa gestion de la Société, pour l'accomplissement et la pertinence de l'opération objet de la présente assemblée générale, et les montants concernés, tels que l'évaluation de la créance à accepter en tant que contribution en nature.

Après que les points portés à l'ordre du jour ci-dessus ont été dûment examinés et ont fait l'objet d'une délibération par l'assemblée générale des actionnaires, les résolutions suivantes ont été adoptées aux majorités énoncées ci-après:

Première résolution

L'assemblée a constaté la désignation par la Société d'un réviseur d'entreprises agréé et a noté les conditions de l'article 69(3) de la loi luxembourgeoise du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée.

L'assemblée a ensuite décidé, aux majorités énoncées ci-après, de modifier l'article 14.1 des statuts de la Société tel qu'énoncé au point 1. de l'ordre du jour.

Pour: 166.456 Contre: 0 Abstentions: 38.000

En vertu de ce qui précède, un total de 81,41 % des voix des porteurs d'actions émises représentées se sont exprimées en faveur la résolution, de sorte que cette dernière a été adoptée.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé, aux majorités énoncées ci-après, de modifier l'article 14.2 des statuts de la Société tel qu'énoncé au point 2. de l'ordre du jour.

Pour: 166.456 Contre: 0 Abstentions: 38.000

En vertu de ce qui précède, un total de 81,41 % des voix des porteurs d'actions émises représentées se sont exprimées en faveur la résolution, de sorte que cette dernière a été adoptée.

Troisième résolution

L'assemblée reconnaît que les actionnaires ont reçu les comptes annuels révisés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, le rapport du gérant de la Société ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises agréé y afférent.

L'assemblée approuve aux majorités énoncées ci-après, les comptes annuels révisés de 2011 tels que soumis à l'assemblée indiquant un actif total de 21.105.156 euros ainsi que les bénéfices/pertes de l'exercice 1.444.091 euros, le rapport du gérant de la Société ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises agréé.

L'assemblée approuve aux majorités énoncées ci-après, les comptes consolidés révisés de l'exercice 2011 tels que soumis à l'assemblée indiquant un actif total de 60.596.063 euros ainsi que les bénéfices/pertes de l'exercice 1.769.125 euros, le rapport du gérant de la Société ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises agréé.

Pour: 166.456 Contre: 0 Abstentions: 38.000

En vertu de ce qui précède, un total de 81,41 % des voix des porteurs d'actions émises représentées se sont exprimées en faveur la résolution, de sorte que cette dernière a été adoptée.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé, aux majorités énoncées ci-après, de reporter aux prochains comptes les pertes nettes des comptes annuels vérifiés de l'exercice se terminant le 31 décembre 2011.

L'assemblée a décidé de reporter aux prochains comptes les pertes nettes des comptes consolidés vérifiés de l'exercice se terminant le 31 décembre 2011.

Pour: 166.456 Contre: 0 Abstentions: 38.000

En vertu de ce qui précède, un total de 81,41 % des voix des porteurs d'actions émises représentées se sont exprimées en faveur la résolution, de sorte que cette dernière a été adoptée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Cinquième résolution

L'assemblée octroie, aux majorités énoncées ci-après, la décharge au gérant pour la gestion de la Société pour l'exercice comptable se terminant le 31 décembre 2011.

Pour: 166.456 Contre: 0 Abstentions: 38.000

En vertu de ce qui précède, un total de 81,41 % des voix des porteurs d'actions émises représentées se sont exprimées en faveur la résolution, de sorte que cette dernière a été adoptée.

Sixième résolution

L'assemblée octroie, aux majorités énoncées ci-après, la décharge au réviseur d'entreprises agréé de la Société pour l'exercice comptable se terminant le 31 décembre 2011.

Pour: 166.456 Contre: 0 Abstentions: 38.000

En vertu de ce qui précède, un total de 81,41 % des voix des porteurs d'actions émises représentées se sont exprimées en faveur la résolution, de sorte que cette dernière a été adoptée.

Septième résolution

L'assemblée a décidé, aux majorités énoncées ci-après, d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de trois millions neuf cent vingt et un mille six cents euros (3.921.600,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt millions quatre cent quarante-cinq mille six cents euros (20.445.600,-) à vingt-quatre millions trois cent soixante-sept mille deux cents euros (24.367.200,-) par l'émission de trente-neuf mille deux cent seize (39.216) nouvelles actions de commanditaire d'une valeur nominale de cent euros (100,-) chacune.

À la suite de quoi, les trente-neuf mille deux cent seize (39.216) nouvelles actions de commanditaire ont été souscrites par Avere, représenté par M. Bertrand Michaud, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 2 novembre 2012 (dont une copie restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui) et ont été entièrement libérées par voie d'un apport en nature consistant en une créance détenue par Avere envers la Société.

L'assemblée a décidé d'approuver l'évaluation de l'apport en nature à quatre millions trente-deux euros (4.000.032,-) et de reconnaître le rapport portant sur l'apport en nature d'Ernst & Young Luxembourg S.A., réviseur d'entreprises agréé, en date du 26 octobre 2012, lequel restera annexé au présent acte afin d'être soumis aux formalités de l'enregistrement, dont la conclusion est la suivante:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the planned contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 39.216 shares with a nominal value of EUR 100 each to be issued with total related share premium of EUR 78.432,00, hence total consideration amounting to 4.000.032".

La preuve de l'existence de cet apport en nature ainsi que la preuve du transfert de ce dernier à la Société ont été montrées au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé d'allouer un montant de trois millions neuf cent vingt et un mille six cents euros (3.921.600 €) au capital social de la Société ainsi qu'un montant de soixante-dix-huit mille quatre cent trente-deux euros (78.432 €) à la prime d'émission de la Société.

Pour: 166.456 Contre: 0 Abstentions: 38.000

En vertu de ce qui précède, un total de 81,41 % des voix des porteurs d'actions émises représentées se sont exprimées en faveur la résolution, de sorte que cette dernière a été adoptée.

Huitième résolution

L'assemblée a reconnu les comptes intermédiaires non vérifiés de la Société en date du 30 septembre 2012 (les «Comptes Intermédiaires de Septembre»).

Pour: 166.456 Contre: 0 Abstentions: 38.000

En vertu de ce qui précède, un total de 81,41 % des voix des porteurs d'actions émises représentées se sont exprimées en faveur la résolution, de sorte que cette dernière a été adoptée.

Neuvième résolution

L'assemblée a décidé, aux majorités énoncées ci-après, de réduire le capital social émis actuel de la Société d'un montant de neuf millions trois cent seize mille six cent vingt-neuf euros et huit centimes (9.316.629,08 €) afin de le porter de son montant actuel de vingt-quatre millions trois cent soixante-sept mille deux cents euros (24.367.200,- €) à quinze millions cinquante mille cinq cent soixante-dix euros et quatre-vingt-douze centimes (15.050.570,92 €) en réduisant la valeur nominale des actions de la Société actuellement de 100,- € par action à soixante et un virgule sept cent soixante-cinq mille six cent quatre-vingt-dix-sept euros (61,765697 €) par action, soit une réduction de la valeur nominale des actions de trente-huit virgule deux cent trente quatre mille trois cent trois euros (38,234303 €) par action, et de compenser cette réduction avec le montant équivalent des pertes supportées par la Société telles qu'indiquées dans les Comptes Intermédiaires de Septembre, de sorte que le capital social émis s'élève à quinze millions cinquante mille cinq cent soixante-dix euros et quatre-vingt-douze centimes (15.050.570,92 €) représenté par une action de commandité et deux cent

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

quarante-trois mille six cent soixante et onze actions de commanditaire d'une valeur nominale de soixante et un virgule sept cent soixante-cinq mille six cent quatre-vingt-dix-sept euros (61,765697 €) chacune.

Pour: 166.456 Contre: 0 Abstentions: 38.000

En vertu de ce qui précède, un total de 81,41 % des voix des porteurs d'actions émises représentées se sont exprimées en faveur la résolution, de sorte que cette dernière a été adoptée.

Dixième résolution

L'assemblée a décidé, aux majorités énoncées ci-après, de réduire le capital social émis actuel de la Société d'un montant de quatre millions trois cent trente mille cinquante et un euros et quarante-quatre centimes (4.330.051,44 €) afin de le porter de son montant actuel de quinze millions cinquante mille cinq cent soixante-dix euros et quatre-vingt-douze centimes (15.050.570,92 €) à dix millions sept cent vingt mille cinq cent dix-neuf euros et quarante-huit centimes (10.720.519,48 €) en réduisant la valeur nominale des actions de la Société actuellement de soixante et un virgule sept cent soixante-cinq mille six cent quatre-vingt-dix-sept euros (61,765697 €) par action à quarante-trois virgule neuf cent quatre-vingt-quinze mille six cent quatre-vingt-dix-sept euros (43,995697 €) par action, soit une réduction de la valeur nominale des actions de dix-sept euros et soixante-dix-sept centimes par action, et de rembourser un montant équivalent aux actionnaires de la Société de sorte que le capital social émis s'élève à dix millions sept cent vingt mille cinq cent dix-neuf euros et quarante-huit centimes (10.720.519,48 €) représenté par une action de commandité et deux cent quarante-trois mille six cent soixante et onze actions de commanditaire d'une valeur nominale de quarante-trois virgule neuf cent quatre-vingt-quinze mille six cent quatre-vingt-dix-sept euros (43,995697 €) chacune.

Pour: 166.456 Contre: 0 Abstentions: 38.000

En vertu de ce qui précède, un total de 81,41 % des voix des porteurs d'actions émises représentées se sont exprimées en faveur la résolution, de sorte que cette dernière a été adoptée.

Onzième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'assemblée a décidé, aux majorités énoncées ci-après, de modifier la première phrase de l'article «5 - Capital Social» des statuts de la Société tel qu'énoncé au point 11. de l'ordre du jour.

Pour: 166.456 Contre: 0 Abstentions: 38.000

En vertu de ce qui précède, un total de 81,41 % des voix des porteurs d'actions émises représentées se sont exprimées en faveur la résolution, de sorte que cette dernière a été adoptée.

Douzième résolution

L'assemblée a décidé, aux majorités énoncées ci-après, de modifier l'article «4 - Durée» des statuts de la Société tel qu'énoncé au point 12. de l'ordre du jour.

Pour: 166.456 Contre: 0 Abstentions: 38.000

En vertu de ce qui précède, un total de 81,41 % des voix des porteurs d'actions émises représentées se sont exprimées en faveur la résolution, de sorte que cette dernière a été adoptée.

Treizième résolution

L'assemblée a décidé, aux majorités énoncées ci-après, de modifier l'article 22.3 des statuts de la Société tel qu'énoncé au point 13. de l'ordre du jour.

Pour: 166.456 Contre: 0 Abstentions: 38.000

En vertu de ce qui précède, un total de 81,41 % des voix des porteurs d'actions émises représentées se sont exprimées en faveur la résolution, de sorte que cette dernière a été adoptée.

Quatorzième résolution

L'assemblée a décidé, aux majorités énoncées ci-après, qu'il était dans le meilleur intérêt commercial de la Société de conclure le nouveau private placement memorandum tel qu'annexé à l'avis de convocation de la présente assemblée (le «Nouveau PPM»), dans les limites de ses pouvoirs et à son profit direct, et a décidé d'approuver la conclusion par la Société du nouveau PPM et sa signature, ainsi que la participation de la Société dans la transaction y décrite.

Pour: 166.456 Contre: 0 Abstentions: 38.000

En vertu de ce qui précède, un total de 81,41 % des voix des porteurs d'actions émises représentées se sont exprimées en faveur la résolution, de sorte que cette dernière a été adoptée.

Quinzième résolution

L'assemblée a décidé, aux majorités énoncées ci-après, qu'il était dans le meilleur intérêt commercial de la Société de conclure le nouveau management agreement tel qu'annexé à l'avis de convocation de la présente assemblée (le «Nouveau Management Agreement»), dans les limites de ses pouvoirs et à son profit direct, et a décidé d'approuver la conclusion par la Société du nouveau management agreement et sa signature, ainsi que la participation de la Société dans la transaction y décrite.

Pour: 166.456 Contre: 0 Abstentions: 38.000

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

En vertu de ce qui précède, un total de 81,41 % des voix des porteurs d'actions émises représentées se sont exprimées en faveur la résolution, de sorte que cette dernière a été adoptée.

Seizième résolution

L'assemblée a décidé, aux majorités énoncées ci-après, qu'il était dans le meilleur intérêt commercial de la Société de conclure le nouveau contrat d'apport (contribution agreement) tel qu'annexé à l'avis de convocation de la présente assemblée (le «Contrat d'Apport»), dans les limites de ses pouvoirs et à son profit direct, et a décidé d'approuver la conclusion par la Société du Contrat d'Apport et sa signature, ainsi que la participation de la Société dans la transaction y décrite.

Pour: 166.456 Contre: 0 Abstentions: 38.000

En vertu de ce qui précède, un total de 81,41 % des voix des porteurs d'actions émises représentées se sont exprimées en faveur la résolution, de sorte que cette dernière a été adoptée.

Dix-septième résolution

L'assemblée a décidé, aux majorités énoncées ci-après, qu'il était dans le meilleur intérêt commercial de la Société de conclure le pacte d'actionnaires (shareholders' agreement) tel qu'annexé à l'avis de convocation de la présente assemblée (le «Pacte d'Actionnaires»), dans les limites de ses pouvoirs et à son profit direct, et a décidé d'approuver la conclusion par la Société du Pacte d'Actionnaires et sa signature, ainsi que la participation de la Société dans la transaction y décrite.

Pour: 166.456 Contre: 0 Abstentions: 38.000

En vertu de ce qui précède, un total de 81,41 % des voix des porteurs d'actions émises représentées se sont exprimées en faveur la résolution, de sorte que cette dernière a été adoptée.

Dix-huitième résolution

L'assemblée a décidé, aux majorités énoncées ci-après, d'octroyer décharge au Gérant de la Société pour sa gestion de la Société, pour l'accomplissement et la pertinence de l'opération objet de la présente assemblée générale, et les montants concernés, tels que l'évaluation de la créance à accepter en tant que contribution en nature.

Pour: 166.456 Contre: 0 Abstentions: 38.000

En vertu de ce qui précède, un total de 81,41 % des voix des porteurs d'actions émises représentées se sont exprimées en faveur la résolution, de sorte que cette dernière a été adoptée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à cinq mille deux cents euros (EUR 5.200,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'Anglais, constate qu'à la demande des parties aux présentes, le présent acte est rédigé en anglais et suivi d'une traduction en langue française; qu'à la demande de ces mêmes parties, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Reho, B. Michaud, A. Magnoni et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52207. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Référence de publication: 2012160711/593.

(120212046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Leafy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.681.

—

En date du 19 octobre 2012, l'Associé Unique de la Société, la société à responsabilité limité TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.926, a déclaré en tant qu'Associé Fondateur de la société à responsabilité limitée Leafy Holdco S.à r.l., ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, inscrite au registre de commerce et des société à Luxembourg sous le numéro B 172.290 souscrire l'intégralité des parts

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

sociales de Leafy Holdco S.à r.l., c'est-à-dire un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie A et six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie B de la Société.

Il résulte donc de cette transaction qu'à partir du 19 octobre 2012, l'Associé Unique de la Société est la société à responsabilité limitée Leafy Holdco S.à r.l., ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, inscrite au registre de commerce et des société à Luxembourg sous le numéro B 172.290.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Marc LOESCH / Signature
Notaire / Un Mandataire

Référence de publication: 2012155249/23.

(120204985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Nece S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 150.421.

—

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom Freitag, 23.11.2012

Der alleinige Gesellschafter hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft wurde verlegt von 46, Boulevard de la Fraternité, L-1541 Luxemburg zum neuen Gesellschaftssitz 90, rue de Cessange, L-1320 Luxemburg.

Luxemburg, den 23.11.2012.

Référence de publication: 2012155565/12.

(120204940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

MMLUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 341, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 163.091.

—

A la suite d'une cession de parts en date du 15 novembre 2012, la répartition des parts sociales de MMLUX S.à.r.l. est la suivante:

MENNLUX S.à.r.l.
ayant son siège social à L-5443 Roedt, 54, rue de Remich . . . . . 50 parts sociales
ARMACOM S.A.
ayant son siège social à L-4281 Esch/Alzette, 7, rue de Portland . . . . . 50 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2012.
Fiduciaire comptable B+C S.à.r.l.

Référence de publication: 2012154565/16.

(120204221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Neddo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.740.

—

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 22 novembre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- NEDDO S.A., ayant eu son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle a été déclarée en état de liquidation judiciaire,

Le même jugement a nommé juge commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, et liquidateur Maître Vincent ALLENO, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 14 décembre 2012 au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg.

Pour extrait Conforme
Maître Vincent ALLENO
Le Liquidateur

Référence de publication: 2012154583/20.

(120203738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Max Atelier SCI, Société Civile.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 33, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg E 3.083.

—

Il résulte de cessions de parts sociales intervenues en date du 08 février 2010 que la société Milestone Consulting Engineers anciennement dénommée E & H CONSULT Sàrl inscrite au RCSL sous le numéro B33386 a cédé la totalité de ses parts à Monsieur Mohamad JIZAOUI, de sorte que le capital est désormais détenu comme suit:

- M. Mohamad JIZAOUI, ingénieur diplômé, demeurant à L-1371 Luxembourg, 33, Val Sainte Croix, 990 parts sociales (soit 99 % du capital)

- Mme Martine BERTRAND épouse JIZAOUI, fonctionnaire de l'Etat, demeurant L-1371 Luxembourg, 33, Val Sainte Croix, détient 10 parts sociales (soit 1 % du capital)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2012.
Mohamad JIZAOUI
Gérant

Référence de publication: 2012154553/18.

(120203697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Bi-Invest Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.665.

—

EXTRAIT

Les actionnaires de la Société ont décidé en date du 26 novembre 2012:

- d'accepter la démission de Monsieur Carlo Schneider comme administrateur-délégué de la Société avec effet immédiat; et

- de nommer Madame Virginie Boussard, née le 17 juillet 1977 à Strasbourg (France), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme administrateur et administrateur-délégué de la Société, avec effet immédiat, et dont les mandats expireront après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2012154234/18.

(120203534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Promimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 45.159.

—

I. Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon exceptionnelle au siège social le 21 novembre 2012

6 ème Résolution:

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Romain THILLENS, Administrateur et décide de procéder à son remplacement. L'Assemblée Générale décide de nommer en son remplacement, avec effet immédiat, Madame Brigitte DENIS, Administrateur, demeurant professionnellement au 163 rue du Kiem L-8030 Strassen, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2016.

II. Changements d'adresse

La Société a été informée du changement d'adresse des administrateurs Madame Cornelia METTLEN, Monsieur Christophe BLONDEAU et du commissaire aux comptes HRT Révision S.A., ayant désormais leur adresse au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PROMIMMO S.A.

Référence de publication: 2012154648/19.

(120204068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Novenergia Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 172.582.

—

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration de la société NOVENERGIA HOLDING COMPANY S.A. tenue sous seing privé en date du 1 er novembre 2012, qu'il a été procédé comme suit:

1. De nommer la personne suivante aux fonctions de directeur unique avec effet immédiat et dont le terme expirera à l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice social de l'année 2015:

- Monsieur Alvaro José Coutinho Brandão, né le 27 novembre 1957 à Angola, demeurant à Rua Dr. Antonio José de Almeida, n° 11, 2800 Oeiras, Portugal.

Luxembourg, le 17 novembre 2012.

Pour extrait conforme

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2012154589/17.

(120204110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Summer Soca LNG Liquefaction S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 124.919.815,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 95.782.

—

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 9 octobre 2003

Rectificatif du document enregistré et déposé le 26.11.2012 sous le N° L120202957 concernant le nom et prénom des administrateurs de classe B:

- le prénom de l'administrateur de classe B est «Jinquan» et le nom de famille est «Wu», né le 28 juin 1976 à Anhui, République populaire de Chine, résidant professionnellement au 37/39 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- le prénom de l'administrateur de classe B est «Hongqi» et le nom de famille est «Xu», né le 20 mai 1979 à Tianjin, République populaire de Chine, résidant professionnellement au 37/39 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Summer Soca LNG Liquefaction S.A.

Référence de publication: 2012154694/17.

(120204366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

ERGO Insurance, agissant aussi sous la dénomination de "ERGO" et de "ERGO Life", Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 58.508.

—

Conformément à l'art. 160-2 a) et e) de la loi modifiée du 10 août 1915, l'administration de la société communique le changement suivant concernant sa succursale au Grand-Duché de Luxembourg:

Art. 160-2.

a) Adresse de la succursale

Le nom de la rue a changé. La succursale est établie à 5, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 160-2.

e) Représentant permanent de la société pour l'activité de la succursale

Monsieur Georg Niederehe a déposé son mandat de mandataire général de la succursale. Le 9 novembre 2012, monsieur Steve Vanacker a été nommé, pour une durée indéterminée, mandataire général de la succursale. Il peut engager la société à l'égard des tiers et la représenter en justice.

Jean Marie Bollen / Philippe Lison
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012154874/20.

(120204108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

---

quick-mix.tubag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 28.443.

—

Beschluss der Generalversammlung

Unter Verzicht auf die Einhaltung von gesetzlichen und vertraglichen Frist- und Formvorschriften halten wir hiermit eine außerordentliche Generalversammlung ab und fassen nachstehenden Beschluss:

Gemäß Artikel 13 der Satzung der Gesellschaft wird für das Geschäftsjahr 2012 die

Eurolux Audit Sàrl

196, rue de Beggen

L-1220 Luxembourg

Handelsregisternummer: B103972

zum Abschlussprüfer gewählt.

Osnabrück, den 15.10.2012. Stefan Egert / Carsten Beier.

Référence de publication: 2012154884/17.

(120205105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

---

quick-mix.tubag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 28.443.

—

Beschluss des Verwaltungsrates

Unter Verzicht auf die Einhaltung von gesetzlichen und vertraglichen Frist- und Formvorschriften fassen die Mitglieder des Verwaltungsrates, die Herren

Prof. Dr. Hans-Wolf Sievert,

Carsten Beier,

Stefan Egert und

Niklas Sievert

nachstehenden Beschluss:

Gemäß Artikel 12 Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft wird

Herr Christoph Glockner, geb. am 14.01.1960,

wohnhaft: An der Dorfkirche 1a, 49504 Lotte, Deutschland,

mit sofortiger Wirkung als alleinvertretungsberechtigter Geschäftsführer (Directeur General) abberufen.

Osnabrück, den 31.05.2012. Prof. Dr. Hans-Wolf Sievert / Carsten Beier / Stefan Egert / Niklas Sievert

Référence de publication: 2012154883/20.

(120205105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

A. Rolf Larsen Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 27.713.

—

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 21 novembre 2012

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Guy HORNICK de son mandat d'administrateur.

Est nommé administrateur, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Référence de publication: 2012154886/15.

(120205112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

AG2HR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 171.342.

—

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous, TMF Luxembourg S.A., vous informons en notre capacité de domiciliataire, de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue en date du 29 mai 2012 entre les sociétés:

AG2HR.S.à r.l.

Luxembourg R.C.S. B171342

Siège social:

46A, Avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

(la "société")

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Représentée par M.J. Dijkerman / M.C.J. Weijermans

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012154933/19.

(120204566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

EVS NETCO Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. L.P.I.).

Siège social: L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 68.484.

—

Cession de parts sociales sous seing privé

En vertu de l'acte de cession de parts sociales du 29 octobre 2012,

La société à responsabilité limitée LPInvest S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-4702 Pétange, 23 rue Robert Krieps, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.563, associée à hauteur de 2.154 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, a cédé:

- 1.077 parts sociales détenues dans la société à la société anonyme JFT.LUX S.A., établie et ayant son siège social à L-4702 Pétange, 23 rue Robert Krieps, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.420;

- 1.077 parts sociales détenues dans la société à la société anonyme JSP CAPITAL S.A., établie et ayant son siège social à L-4702 Pétange, 23 rue Robert Krieps, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172. 424.

Les associés de la société sont à présent:

- Société JTF.LUX S.A. . . . . 1.077 Parts sociales
- Société JSP CAPITAL S.A. . . . . 1.077 Parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EVS NETCO Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012154875/25.

(120203675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Warlon, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 143.558.

—

La démission de Monsieur Pierre Berna comme administrateur de la société est acceptée avec effet immédiat.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2012.
G.T. Experts Comptables S.àr.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2012154816/12.

(120203743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Capital Pierre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.137.

—

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la société en date du 17 octobre 2012:

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick LEFEBVRE, Monsieur Jean-François CAEYMAEX et Monsieur Michel-Yves BOLLORE jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'année se clôturant au 31 mai 2013.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de la société CLYBOUW et ASSOCIES S.à r.l. comme réviseur d'entreprise agréé jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les compte de l'exercice clos au 31 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur Caeymaex
Administrateur Délégué

Référence de publication: 2012155003/17.

(120205055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Cliona Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 172.710.

—

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 27 novembre 2012

Il résulte dudit procès-verbal que la profession et l'adresse professionnelle des administrateurs de la Société sont les suivantes:

- Vincent Willems, expert-comptable, domicilié professionnellement 26-28 rives de Clausen, L-2165 Luxembourg;

- Laurence Bardelli, employée privée, domiciliée professionnellement 26-28 rives de Clausen, L-2165 Luxembourg; et

- Bertrand Michaud, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement 3, rue Belle-vue, L-1227 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 novembre 2012.
Pour extrait conforme
Alex SCHMITT
Mandataire

Référence de publication: 2012155007/17.

(120204892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

C.G. Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 102.188.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 octobre 2012

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Gerard van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Monsieur Michel van Krimpen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012155002/18.

(120204944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Commercial Investment Alicante S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.230.

—

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 22 novembre 2012

Il résulte des dites résolutions que:

1. Mr. Jaime Navarro Sanchez-Sicilia, demeurant professionnellement 28, C/Guisando, E-28035 Madrid, Spain à démissionné de sa fonction de Gérant de la Société avec effet au 22 Novembre 2012.

2. Mr. Roberto Limetti demeurant professionnellement Piazza Cavour, 2, 20121 Milan, Italie a été nommé Gérant de la Société avec effet au 22 novembre 2012 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012155008/19.

(120204978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Colombus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 118.683.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 17 août 2012:

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de Monsieur BERNARD Guillaume de ses fonctions de Commissaire aux comptes et de nommer en cette qualité la société à responsabilité limitée «ADVISORY & CONSULTING», ayant son siège social au 11A Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 160.540.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012155557/14.

(120204671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Académie de Billard Luxembourg A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2521 Luxembourg, 55, rue Demy Schlechter.

R.C.S. Luxembourg F 9.358.

—

STATUT

Titre I er . Fondation et But

Art. 1 er . Le 11 juin 1987, suite à la fusion entre d'une part du "Cercle de Billard de Luxembourg" et d'autre part du "Billard Club 'le carambolage' Hollerich", il est fondé sous le nom de "Académie de Billard Luxembourg" (A.B.L.) une association sans but lucratif, ayant son siège à Luxembourg - Bonnevoie, 55 rue Demy Schlechter, L-2521 Luxembourg. Sa durée est illimitée.

Art. 2. L'association a pour objet la pratique sportive et le développement du billard. A cette fin, il pourra: acquérir, prendre en location avec ou sans faculté d'option, toute propriété en général tant mobilières qu'immobilières, les céder, revendre ou sous-louer en entier ou partie.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 3. L'agrément du Conseil d'Administration et l'engagement de payer une cotisation annuelle non remboursable, qui est fixée par l'Assemblée Générale, confèrent la qualité de membre de l'Association.

Art. 4. La qualité de membre se perd:

a) par démission, laquelle prend effet l'année suivante, doit être donnée par écrit au président avant l'Assemblée Générale annuelle;

b) par l'exclusion prononcée par le Conseil d'Administration pour des motifs graves, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir des explications, sauf recours à l'Assemblée Générale, laquelle statuera sur le rapport du Conseil d'Administration, l'intéressé sera entendu.

Titre II. Composition

Art. 5. L'année sociale prend cours le 1 er mai et finit le 30 avril.

Art. 6. L'Académie est enregistrée par un Conseil d'Administration de 5 membres, élus par l'Assemblée Générale pour un terme de 3 ans. Actuellement un tiers du Conseil est sortant et rééligible. Le président est élu à son poste par l'Assemblée Générale. Le Conseil pourra par cooptation pourvoir aux vacances qui se produiraient dans son sein entre deux séances de l'Assemblée Générale; les administrateurs ainsi nommés continueront le mandat de ceux qu'ils remplacent jusqu'à l'Assemblée Générale suivante ou, après approbation, ils pourront achever le mandat en question. Le Conseil désigne parmi ses membres:

1) un vice-président

2) un secrétaire

3) un trésorier

4) un directeur sportif

En cas d'absence, le président est remplacé par le vice-président ou le doyen d'âge du Conseil. Le conseil se réunit au moins 6 fois par an. Le Conseil délibère valablement sur les objets portés à l'ordre du jour, lorsque la moitié de ses membres est présente. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Les signatures conjointes de 3 administrateurs, le président, le secrétaire et le trésorier, engagent valablement l'association envers des tiers, sans qu'il doive être justifié d'une autorisation préalable.

Art. 7. L'Assemblée Générale se réunit une fois par an, après la clôture de l'année sociale et avant l'Assemblée Générale de la Section Carambole de la F.L.A.B.: sur convocation écrites adressée aux membres au moins 30 jours avant l'Assemblée Générale. L'ordre du jour est fixé par le Conseil. L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos et délibère sur les questions portées à l'ordre du jour. Le vote a lieu au scrutin secret, sauf décision contraire à prendre par l'Assemblée. Les résolutions de l'Assemblée, signées par le président le secrétaire, sont mises à disposition des membres.

Art. 8. L'Assemblée Générale, les modifications aux statuts, ainsi que la liquidation de l'association se feront d'après les règles établies par la loi du 21 avril 1928 sur les A.s.b.l. L'Assemblée ayant décidé la liquidation, désignera pour y pourvoir un ou plusieurs liquidateurs, et statuera également sur l'affectation à donner au solde des biens de l'association.

Titre III. Dissolution

Art. 9. La dissolution de l'association ne peut être prononcée qu'en Assemblée Générale. Elle ne pourra être décidée que si les 3/4 des membres sont présents ou représentés et qu'avec une majorité de 3/4 des voix exprimés.

En cas de dissolution, l'avoir de l'association sera réalisé et le solde affecté à un but sportif ou une œuvre de bienfaisance.

Titre IV. Divers

Art. 10. Pour toutes les questions non traitées dans les présents statuts, la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif est applicable. Un règlement intérieur peut-être établi par le Conseil et présenté à l'Assemblée Générale pour approbation.

Référence de publication: 2012155544/57.

(120204986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Ballymore Projects Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.143.

—

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 Octobre 2012:

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de M. Ian Kent, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, né le 3 décembre 1976 à Birmingham, Royaume-Unis, en qualité de gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 19 octobre 2012 et pour une durée indéterminée (en remplacement de M. Robert Quinn, démissionnaire).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Mr. Ian Kent; Gérant de catégorie B

- Mr. Brian Fagan; Gérant de catégorie A

- Mr. Stephen Marshall; Gérant de catégorie A

- Ms. Anne-Cécile Joudren-Vasseur; Gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012155551/22.

(120204735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Stena International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.199.100,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.173.

—

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 24 avril 2012

L'associé unique a renouvelé le mandat suivant pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31.12.2012:

La société KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9 Allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149133; réviseur d'entreprises de la société.

L'adresse actuelle de Monsieur Hans Nùtzi, gérant de la société, est Aeschrain 12, 6318 Walchwil, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012155453/15.

(120205183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Sudring S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.508.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2011

Conseil d'Administration

- L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une nouvelle durée de 6 ans. Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2017 est composé comme suit:

* MANGEN Fons, Réviseur d'Entreprises, 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck

* REUTER-BONERT Carine, Employée Privée, 5 rue des Champs, L-3332 Fennange

* ANTOINE Jean-Hugues, Comptable, 7 rue de la Sartelle, B-6810 Izel

Commissaire aux Comptes

- L'assemblée a décidé de ne plus renouveler le mandat du commissaire aux comptes de M. MAQUA Dominique et a décidé de nommer en son remplacement pour une durée de 6 ans, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de 2017 la société RAMLUX S.A., 9b bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Fons MANGEN
Administrateur

Référence de publication: 2012155455/22.

(120205185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Laert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.351.

—

Décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 12 novembre 2012.

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gregorio Pupino de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Riccardo Incani, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2012155261/18.

(120204899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Kamelion World S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.914.

—

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 novembre 2012

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Guy HORNICK de son mandat de gérant de catégorie B. Il décide de nommer Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155232/14.

(120205143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Kingfisher Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.716.

—

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 28 septembre 2012

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de Mr Pedro Urquidi de son poste de gérant.

- de nommer Mr Franck LAVAL né le 1 er janvier 1975 à Brive (France) ayant sa résidence professionnelle 1 Osnaburgh street, London NW1 3DE comme Gérant de la société avec effet au 28 septembre 2012,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kingfisher Topco SARL
Szymon DEC
Gérant

Référence de publication: 2012155229/16.

(120205010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Kingfisher Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.723.

—

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 28 septembre 2012

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- D'accepter la démission de Mr Pedro Urquidi de son poste de gérant.

- de nommer Mr Franck LAVAL né le 1 er janvier 1975 à Brive (France) ayant sa résidence professionnelle 1 Osnaburgh street, London NW1 3DE comme Gérant de la société avec effet au 28 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kingfisher Holdco SARL
Szymon DEC
Gérant

Référence de publication: 2012155226/16.
(120205036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Houses Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 144.779.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 novembre 2012 que de nommer nouveaux administrateurs:

- Monsieur Floriano BONANATO, entrepreneur, né le 28.8.1942 à Pieve di Teco (Italie), demeurant à I -10126 Torino, via Correggio, 1 bis

- Monsieur Andrea TIRELLI, né le 19.11.1962 à Carpi (MO) (Italie), demeurant à I -41124 Basiglio, via Marconi, Residenze Sassi, 611

- Monsieur Gabriele BRAVI, né le 24.2.1940 à Milan (Italie), avec adresse professionnelle à CH - 6901 Lugano, Via Degli Amadio, 1

en remplacement de Messieurs Lanfranco FIORAMONTI et Maurizio PACINI.

Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2016.

- Monsieur Gabriele Mario Bravi TONOSSI n'est plus administrateur.

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2012155181/22.
(120205147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Dynex Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 164.435.

—

L'an deux mille douze, le vingt-six octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Dynex Energy S.A.", (ci-après dénommée la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 164 435, constituée sous la dénomination "AINVEST FINANCE S.A." suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3069 du 14 décembre 2011.

Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du:

- 11 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2108 du 24 août 2012, contenant notamment le changement de la dénomination en Dynex Energy S.A.

- 1 er octobre 2012, non encore, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

L'assemblée est présidée par Madame Stéphanie BIRCK, corporate manager, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Victoria BERNE, corporate administrator, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sandra KAISER, corporate manager, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Ordre du jour:

1. Constatation que l'apport en nature fait dans l'assemblée générale extraordinaire du 1 er octobre 2012, n'a pas pu être réalisé et doit être annulé.

2. Annulation des 14.305.333 actions émises à ce propos, et réduction du capital social à concurrence d'un montant de 28.610.666,- EUR pour le ramener de son montant actuel de 28.642.666,- EUR à 32.000,- EUR

3. Modifications subséquentes de l'article 3 des statuts.

4. Divers.

B) Que l'actionnaire unique, présent ou représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il possède, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire qui le représente, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'actionnaire unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que l'actionnaire unique, présent ou représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que l'apport en nature effectué dans l'assemblée générale extraordinaire du 1 er octobre 2012, n'a pas pu être réalisé et doit être annulé.

L'acte en question a été déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en date du 19 octobre 2012, référence L120180611.

Deuxième résolution

L'assemblée décide en conséquence de ce qui précède d'annuler les quatorze millions trois cent cinq mille trois cent trente-trois (14.305.333) actions souscrites par Khan Investment Limited, avec siège social c/o Anders Legal Consultancy, POBOX 333 558, Dubai, Emirats Arabes Unis, ensemble avec une prime d'émission totale de quatre cent cinquante-sept millions sept cent soixante-dix mille six cent cinquante-sept euros (457.770.657,- EUR), et de réduire en conséquence le capital social à concurrence d'un montant de vingt-huit millions six cent dix mille six cent soixante-six euros (28.610.666,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de vingt-huit millions six cent quarante-deux mille six cent soixante-six euros (28.642.666,- EUR) à son montant initial de trente-deux mille euros (32.000,- EUR)

L'assemblée générale mandate le Conseil d'Administration ou tout employé de SG Audit S.à r.l. de procéder aux modifications et écritures afférentes dans le registre des actionnaires.

Troisième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

« **Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par seize mille (16.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) par action.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cent cinquante millions euros (150.000.000,- EUR) et sera représenté par soixante-quinze millions (75.000.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à porter le capital social jusqu'à ce montant, et mandaté de réaliser des augmentations de capital en une fois ou en tranches périodiques sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale tenue au plus tard 5 ans à partir de la publication du présent acte en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription. Il est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera de l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.».

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 2.400,- EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Stéphanie BIRCK, Victoria BERNE, Sandra KAISER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 octobre 2012. Relation GRE/2012/4063. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 30 novembre 2012.

Référence de publication: 2012156348/92.

(120206671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Lear South European Operations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 171.866.

—

EXTRAIT

En date du 25 novembre 2012 à 12h01 EST, Lear Operations Corporation a cédé toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Lear Corporation EEDS and Interiors, une société constituée et organisée selon les lois en vigueur dans l'état du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social à 1209 Orange street, Wilmington Delaware, 19801, Etats-Unis et enregistrée auprès du Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 0950278.

La Société a accepté ladite cession à la même date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012155251/16.

(120204783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Treveria Thirty-Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 129.821.

—

EXTRAIT

La Société prend acte que l'adresse du siège social de Treveria K S.à r.l, associé de la Société a changé. Elle est désormais la suivante:

- 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155467/14.

(120204998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Sopafin (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.229.

—

MM. Pierre Etienne et Thomas Keller, délégués à la gestion journalière de Sopafin (Luxembourg) S.A., demeurent professionnellement à 15 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 27 novembre 2012.
Sopafin (Luxembourg) S.A.
Kerstin Kramer / Thomas Keller

Référence de publication: 2012155448/13.

(120204873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

TMF Corporate Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.993.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155479/10.

(120205237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Sinos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 134.145.

—

Les administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme, repr. par M. Guy Baumann, représentant permanent, KOFFOUR S.A., société anonyme, repr. par M. Yves Biewer, représentant permanent, VALON S.A., société anonyme, repr. par M. Cédric Jauquet, représentant permanent, ainsi que le commissaire aux comptes la société anonyme AUDIT TRUST S.A. se sont démis de leurs fonctions respectives en date du 26 novembre 2012.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.
Pour: SINOS S.A.
Société anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG
Société anonyme
Isabelle Maréchal-Gerlaxhe / Caroline Felten

Référence de publication: 2012155437/17.

(120204863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Santelmo S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 158.617.

—

Les administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme, repr. par M. Yves Biewer, représentant permanent, KOFFOUR S.A., société anonyme, repr. par M. Guy Baumann, représentant permanent, VALON S.A., société anonyme, repr. par M. Guy Kettmann, représentant permanent, ainsi que le commissaire aux comptes la société anonyme AUDIT TRUST S.A. se sont démis de leurs fonctions respectives en date du 26 novembre 2012.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.
Pour: SANTELMO S.A.
Société anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG
Société anonyme
Isabelle Maréchal-Gerlaxhe / Caroline Felten

Référence de publication: 2012155421/17.

(120204864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

RE Galaxy III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.612.750,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 144.037.

—

EXTRAIT

En date du 1 er octobre 2012, Monsieur Fausto Lucchetta, de nationalité italienne, résidant Via Castruccio 39/1b, 16035 Rapallo (Gênes), Italie, a cédé la totalité de ses parts sociales, soit cinq cent mille (500,000) parts sociales, qu'il détenait dans RE Galaxy III S.à r.l. à Monsieur Gauthier Renaud, de nationalité française, résidant 154, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France.

Suite à cette cession, Monsieur Gauthier Renaud détient cinq cent mille (500,000) parts sociales dans RE Galaxy III S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RE Galaxy III S.à r.l.

Référence de publication: 2012155395/17.

(120204664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Home Design Fermetures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 77.671.

—

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale de la société Home Design Fermetures S.A. tenue au siège de la société en date du 17 mai 2012

Tous les actionnaires étant présents.

Les administrateurs décident:

- de prendre acte de la démission du Commissaire aux Comptes CONCORD INTERNATIONAL MARKETING SARL.

- de nommer comme Commissaire aux Comptes la société MATHILUX SARL, dont le siège social se situe au 8, rue Théodore de Wacquant à L - 3899 FOETZ, immatriculée au RCSL sous le numéro B 125120. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2015.

La décision a été prise à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale est déclarée comme terminée.

HOME DESIGN FERMETURES S.A.
David HUSSON
Administrateur Unique

Référence de publication: 2012155178/20.

(120204928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

HDF Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.117.

—

Extract of the resolutions taken during the Board of Directors held on November 19 th , 2012

- Ms. Christine Halna Du Fretay, born on Febuary 20, 1955 in F- Neuilly-sur-Seine, France, professional address in 40, rue de la Pérouse, F-75116 Paris, is appointed for a new period of one year as Chairwoman of the Board of Directors. Her mandate will lapse at the Statutory Annual General Meeting to be held on 2013.

Certified true copy

Suit la traduction française de ce qui précède

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 19 novembre 2012

- Mme Christine Halna Du Fretay, née le 20 Février 1955 à F- Neuilly-sur-Seine, France, demeurant professionnellement au 40, rue de la Pérouse, F-75116 Paris, est nommée pour une nouvelle période d'un an, en tant que Présidente du Conseil d'Administration. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire tenue en 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2012155168/18.

(120205208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Guedratech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4645 Niederkorn, 145, route de Pétange.

R.C.S. Luxembourg B 167.086.

—

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale de la Société Guedratech S.A. tenue au siège de la société en date du 20 juin 2012

Tous les actionnaires étant présents.

L'administrateur décide:

- de prendre acte de la démission du Commissaire aux Comptes CONCORD INTERNATIONAL MARKETING SARL.

- de nommer comme Commissaire aux Comptes la société MATHILUX SARL, dont le siège social se situe au 8, rue Théodore de wacquant à L - 3899 FOETZ, immatriculée au RCSL sous le numéro B 125120. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2017.

La décision a été prise à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale est déclarée comme terminée.

GUEDRATECH S.A.
Patrick ALLION
Administrateur Unique

Référence de publication: 2012155160/20.

(120204929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Kingfisher Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.239.

—

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 28 septembre 2012

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de Mr Pedro Urquidi de son poste de gérant.

- de nommer Mr Franck LAVAL né le 1 er janvier 1975 à Brive (France) ayant sa résidence professionnelle 1 Osnaburgh street, London NW1 3DE comme Gérant de la société avec effet au 28 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kingfisher Midco SARL
Szymon DEC
Gérant

Référence de publication: 2012155228/16.

(120205037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Keystone Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 157.691.

—

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 21 novembre 2012:

L'Assemblée acte la démission de PKF Abax Audit de son mandat de commissaire. L'Assemblée ratifie rétroactivement le 7 novembre 2012 la nomination de Compliance & Control, 6 Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, RCS B 172 482 comme commissaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2012.
Pour la société

Référence de publication: 2012155225/15.

(120204677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Goedert Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.236.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue extraordinairement le 9 novembre 2012

Les actionnaires nomment la société Compliance & Control, R.C.S. Luxembourg B 172482, 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, aux fonctions de commissaire. Le mandat du commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013 et qui approuvera les comptes au 31 décembre 2012.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue extraordinairement le 12 novembre 2012

Les actionnaires nomment la société Deloitte Audit, R.C.S. Luxembourg B 67895, 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, aux fonctions de réviseur d'entreprises agrée pour les comptes annuels consolidés.

Le mandat du réviseur d'entreprises agrée viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013 et qui approuvera les comptes au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012155155/19.

(120204600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

IK VII Co-Invest A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 167.454.

—

RECTIFICATIF

Il convient de rectifier les données suivantes, enregistrées via le dépôt du 7 novembre 2012 sous le N° L120191137, avec effet au 24 octobre 2012:

- l'associée HELENA STJERNHOLM doit être remplacée par la société: CRESCIT AB, une «aktiebolag», ayant son siège social à 167 66 Bromma (Suède) Orrspelsvägen 32 , inscrite au Registre de Commerce Suédois sous le numéro 556873-6465

- l'associé KRISTIAN KEMPPINEN doit être remplacé par la société: FRANGIPANI AB, une «aktiebolag», ayant son siège social à 114 42 Stockholm (Suède) Östermalmstorg 2, inscrite au Registre de Commerce Suédois sous le numéro 556898-1491

Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012155195/20.

(120204852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Marquest Shipping & Chartering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 36.972.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par un jugement du 22 novembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI e section siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de la liquidation de la société MARQUEST SHIPPING & CHARTERING S.à r.l., ayant eu son siège social à L-2449 LUXEMBOURG, 25b Bd Royal.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Pierre FELTGEN

Liquidateur

Référence de publication: 2012154543/15.

(120203545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck